



guide des fondations

ÉDITION 2020

à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire

des Hauts-de-France





Hugues DENIELE

Administrateur référent Fondations,
CRESS Hauts-de-France



Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont en première ligne pour répondre aux grands enjeux sociétaux : transition écologique et numérique, circuits courts et alimentation responsable, lutte contre la précarité, soutien aux personnes vulnérables... Du fait des multiples impacts de la crise sanitaire, les entreprises de l'ESS repensent la viabilité de leur modèle économique afin de pouvoir s'adapter à la nouvelle situation et de servir au mieux leurs missions. Dans le cadre de cette démarche, les structures peuvent bénéficier d'autres sources de financement.

En effet, afin de consolider leur modèle d'utilité sociale et ainsi pérenniser leurs activités, les entreprises de l'ESS s'orientent progressivement vers des ressources non marchandes : dons, legs, donations, subventions, mécénat... Elles peuvent identifier et mobiliser d'autres financeurs (mécènes, entreprises, particuliers...) susceptibles de soutenir leurs actions et ainsi amorcer une démarche partenariale.

L'appui à la création et au développement de projets est une des missions portées par la CRESS Hauts-de-France (loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014). Avec la publication du guide des fondations, la CRESS Hauts-de-France poursuit le travail de sensibilisation et de valorisation des outils financiers qu'elle avait amorcée (décryptage des outils financiers existants sur le site ESSHDF.org, référencement des appels à projets sur le site appelsàprojet.org, ...). Dans ce cadre, ce guide a pour vocation d'aider les porteurs de projets et les structures de l'ESS dans la construction de leur stratégie de mécénat.

Didier RENSY

Mandataire Macif,
Administrateur de la CRESS Hauts-de-France



La Fondation MACIF est un acteur de transformation sociale. Celle-ci détecte et accompagne des projets qui apportent des réponses nouvelles à des besoins sociaux avérés sur les thématiques suivantes : la mobilité, la santé, l'habitat et la finance solidaire. Soutenir les initiatives territoriales permettant aux organisations de l'ESS d'être accompagnées dans l'interrogation de leur stratégie financière nous paraît essentiel afin d'être au plus près des problématiques que rencontrent nos concitoyens.

Ce guide, initié par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Hauts-de-France en partenariat avec la Fondation Macif, a pour but d'aiguiller les porteurs de projets et les structures de l'économie sociale et solidaire vers de nouvelles sources de financement leur permettant d'innover et de pérenniser leurs actions. A travers l'approche thématique du guide, les structures de l'ESS pourront ainsi identifier les fondations correspondant à leurs besoins et attentes.

SOMMAIRE



FINANCER SON PROJET ESS _____ *page 4*

QU'EST CE QU'UNE FONDATION ? _____ *page 5*

COMMENT SOLLICITER UNE FONDATION ? — *page 8*

LES APPELS À PROJET _____ *page 9*

LES FICHES FONDATIONS _____ *page 10*



FINANCER SON PROJET ESS PAR LE BIAIS DU MÉCÉNAT

Qu'est ce que le mécénat ?

Juridiquement, le mécénat se définit par « le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité et de l'environnement ».

Le mécénat est un don visant à soutenir une œuvre d'intérêt général, de la part d'une entreprise ou d'un particulier. Les modalités d'interventions sont propres à chaque mécène et peuvent prendre les formes suivantes :

- le mécénat financier : contributions financières, apports en numéraire,
- le mécénat en nature : remise de marchandises, prestations de services, mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques,
- le mécénat de compétences et technologique : mise à disposition de salariés (accompagnement de projets, appuis techniques...) et du savoir-faire de l'entreprise.

Dans son baromètre de 2018, l'Admical met en lumière **les raisons pour lesquelles les entreprises s'investissent dans le mécénat :**

- contribuer à l'intérêt général,
- exprimer, incarner les valeurs de l'entreprise,
- construire des relations avec les acteurs du territoire,
- valoriser l'image et la réputation des entreprises,
- développer de nouvelles relations avec ses partenaires.

Que le mécénat soit exercé directement ou à travers une structure dédiée, 89% des entreprises mécènes privilégient des projets au niveau local ou régional. **Le mécénat est donc un vecteur de développement pour les structures de l'Economie sociale et solidaire dont l'action est ancrée sur le territoire.** Ce soutien va au-delà de l'aide financière ou technique puisqu'il permet aussi de jouer un rôle dans la création de liens entre les porteurs de projet et l'environnement du mécène. Que ce soit par la mobilisation de forces vives, de mise en réseau, de relais ou de communication, le mécénat permet aux porteurs de projets soutenus de découvrir l'écosystème qui les entoure.

Comment bénéficier du mécénat ?

Afin d'être éligible au mécénat et de recevoir des fonds privés, **le bénéficiaire et son projet doivent répondre à certains critères cumulatifs :**

- la structure et le projet doivent être d'intérêt général et avec une activité lucrative prépondérante,
- la gestion de la structure doit être désintéressée (gestion à titre bénévoles, pas de distributions aux membres),
- la structure et les projets afférents ne doivent pas bénéficier à un cercle restreint de personnes.

Il existe des exceptions à ces conditions, notamment pour les structures dont l'activité principale se réfère au spectacle vivant, aux festivals et aux expositions d'art contemporain.

L'ADMICAL

L'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial répond à trois objectifs essentiels :

- représenter les entreprises mécènes
- informer et former les différents acteurs du mécénat
- créer un réseau d'échanges d'expériences

CONTACTER L'ADMICAL



QU'EST CE QU'UNE FONDATION ?

- On trouve l'origine des fondations dès le Moyen-Âge. Leur développement se poursuit durant la Renaissance.
- Elles sont frappées par la Loi Le Chapelier de 1791 (loi interdisant les groupements tout comme les associations).
- Le décret du 4 juin 1887 reconnaît l'Institut Pasteur comme établissement d'utilité publique.
- La loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat intègre les fondations dans le cadre législatif.

Elle est définie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat comme l'« acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une **œuvre d'intérêt général et à but non lucratif** ». La fondation fait partie des **organismes de mécénat et ne sert donc pas des intérêts privés**. En 2019, on recensait 2 600 fondations en activité durant l'année 2019, soit 40 % de l'ensemble des fondations existantes (et 1 800 fonds de dotation en activité pendant l'année 2019 soit 60 % de l'ensemble des fonds de dotation existants)*.

Il existe **7 types de fondations** scindées en deux groupes : **les généralistes et les sectorielles**. Il existe également, depuis 2008, une structure dont les modalités de création et de gouvernance sont simplifiées : le fonds de dotation.

Les fondations généralistes

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Régie par la loi du 23 juillet 1987, la Fondation reconnue d'utilité publique dispose de la personnalité morale. La reconnaissance d'utilité publique doit être accordée par le Conseil d'Etat à la suite d'un décret. En termes de gouvernance, le conseil d'administration est historiquement composé de trois collèges obligatoires : le collège des fondateurs, le collège des pouvoirs publics et le collège d'experts, auxquels peuvent s'ajouter des collèges facultatifs. Pour être érigée, la fondation reconnue d'utilité publique requiert une dotation initiale de 1,5M d'euros. Ces fondations peuvent recevoir des contributions financières publiques et des financements privés.

FONDATION ABRITÉE (OU SOUS ÉGIDE)

Régie par la loi du 4 juillet 1990, une fondation abritée (ou sous égide) consiste en l'affectation irrévocable, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, de biens, de droits ou de ressources à une fondation reconnue d'utilité publique. La fondation abritée n'a pas la personnalité morale. Elle dépend d'une fondation abritante et de sa personnalité juridique. Elle y est liée par un contrat de droit privé entre les représentants de la fondation abritée et la fondation abritante. Ses missions sont fixées par les statuts de la fondation abritante, sa gouvernance est quant à elle définie par le cahier des charges de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite.

FONDATION D'ENTREPRISE

Régie par la loi du 4 juillet 1990, la fondation d'entreprise peut être érigée par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics industriels et commerciaux, des coopératives ou des mutuelles. Ses ressources proviennent de fonds annuellement dédiés par l'entreprise, auxquels les salariés peuvent participer. La fondation d'entreprise a une durée limitée et dispose de ce fait d'un programme d'action pluriannuel pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. En termes de gouvernance, son conseil d'administration doit être composé de deux collèges obligatoires : un premier collège des représentants des entreprises fondatrices et du personnel et un second collège de personnes qualifiées extérieures.

QU'EST CE QU'UNE FONDATION ?

Les fondations sectorielles

Elles sont au nombre de quatre :

La fondation de coopération scientifique, dont la mission d'intérêt général est limitée à la recherche dans l'enseignement supérieur.

La fondation universitaire, sous l'égide d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle ne dispose donc pas de la personnalité morale.

La fondation partenariale, créée par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui s'apparente à une fondation d'entreprise.

La fondation hospitalière, qui relève d'une fondation reconnue d'utilité publique. Elle est fondée à l'initiative d'un ou plusieurs établissements publics.

Les fonds de dotation

Régie par la loi du 4 août 2008, le fonds de dotation a été créé dans le cadre de la modernisation de l'économie. Il se définit de la manière suivante : « une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général ».

Le fonds de dotation se démarque des autres organismes de mécénat par la **simplicité de sa constitution** (déclaration en préfecture, publication au Journal Officiel, dotation initiale du fonds de dotation fixée à 15 000€ minimum), d'où sa comparaison récurrente avec l'association.

En revanche, en termes de **capacité juridique et financière**, le fonds de dotation se rapproche de la fondation, raison pour laquelle il est parfois assimilé à une fondation. Il a pour but de **capitaliser des ressources** dont les revenus seront utilisés dans la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et bénéficie de la **personnalité morale**. Le fonds de dotation ne peut pas recevoir de fonds public mais peut recevoir des dons. Sa gouvernance est **librement définie par ses statuts**, à la seule condition qu'il y ait au moins trois membres (personnes physiques ou morales).

Les modes opératoires des fondations

Elles peuvent agir selon **deux modes opératoires** :

■ **Les fondations dites « distributives »** financent des activités, des projets, ou des personnes physiques par le biais de subventions, de prix, de bourses. Parfois, elles assurent également une démarche d'accompagnement auprès des projets soutenus, à travers du mécénat de compétence, de la mise en réseau, d'aide opérationnelle ou stratégique...

■ **Les fondations dites « opératrices »** réalisent directement leurs propres actions en faveur de l'intérêt général. Elles ont généralement une équipe salariée en charge de mettre en œuvre leurs activités.

Il est à noter que ces deux modes opératoires ne sont pas inconciliables : une fondation peut tout à fait financer des structures externes et mener à bien des activités sur ses propres ressources.





	Fondation reconnue d'utilité publique	Fondation abritée (Sous égide)	Fondation d'entreprise	Fonds de dotation
Création	1987	1990	1990	2008
Textes juridiques	Art. 18 L. n° 87-571 du 23/07/1987	D. n° 90-559 du 04/07/1990 - Article 20bis n°87-751	D. n° 90-559 du 04/07/1990	D. n° 2009-158 du 11/02/2009 - Art. 140 et 141 L. n° 2008-776 du 04/08/2008
Fondateur	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales (privées ou publiques)	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales (privées ou publiques)	Société/Groupement d'entreprise	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales (privées ou publiques)
Personnalité morale	Oui	Non	Oui	Oui
Procédure de constitution	Par décret après avis du Conseil d'Etat et du ministère de l'intérieur	Délibération de la fondation abritante	Autorisation préfectorale	Déclaration auprès de la préfecture
Délai de constitution	Entre 6 et 24 mois	En fonction de l'approbation par l'abritante	Délai de 4 mois à compter de la réception du dossier par le préfet	Similaire à celui des associations
Dotation initiale	1,5M €	En fonction de ce qui est fixé dans le cahier des charges de la fondation abritante	Pas de minimum (versement minimum des fondateurs de 150K € sur 5 ans)	15 000 €
Statut type	Oui	Non (convention avec la fondation abritante)	Non	Non
Durée	Illimité sauf dotation consommable	Illimité ou non (convention avec la fondation abritante)	Limité (minimum 5 ans)	Selon les statuts Illimité sauf dotation consommable
Domaine d'intervention	Généraliste	Généraliste (compatibilité avec la fondation abritante)	Généraliste	Généraliste
Gouvernance	CA ou CS (avec Directoire) 3 collèges obligatoires : Fondateurs, personnalités qualifiées, représentant l'Etat	Un Conseil ou Comité (selon cahier des charges de la fondation abritante)	CA 2 collèges obligatoires : Fondateurs et représentants du personnel, personnalités qualifiées extérieures	CA Au moins 3 membres (librement défini par les statuts). Avec l'obligation spécifique de s'assurer que les organismes soutenus sont bien eux-mêmes à but non lucratif et donc éligibles au régime de mécénat

COMMENT SOLLICITER UNE FONDATION ?

PRÉALABLE

Vérifiez que votre structure est éligible au mécénat

Afin de pouvoir bénéficier du mécénat, assurez-vous que votre structure répond aux critères d'éligibilité de mécénat que nous avons évoqué : agir dans un domaine d'intérêt général, caractère non lucratif, gestion désintéressée, action non dirigée vers un cercle restreint de personnes.

Estimez vos besoins et évaluez vos attentes

Qu'attendez-vous d'un soutien d'une fondation ? Les modalités de soutien de celles-ci sont diverses. Un soutien financier ? Pour quelles dépenses (fonctionnement, investissement, renforcement des fonds propres, projet, ...) ? Avez-vous besoin d'un accompagnement opérationnel ou stratégique en plus d'un soutien financier ? Prendre un temps pour répondre à ces questions vous permettra d'aborder sereinement les dossiers de demande de financement.

Identifiez la fondation que vous allez approcher

Dans un premier temps, renseignez-vous sur la politique de mécénat et les pratiques de financement de la fondation. Assurez-vous préalablement qu'elle soit une fondation redistributive dans la capacité d'attribuer des financements. Dans un même temps, soyez certain que la thématique et le territoire d'intervention de la fondation sont compatibles avec votre champ d'actions et la localisation de vos projets. Enfin, anticipez le moment opportun pour entrer en contact avec la fondation : reçoit-elle des demandes tout au long de l'année ou seulement dans le cadre d'appels à projets ?

Quelques conseils pour présenter sa structure et son projet

Avant d'envoyer votre candidature, vous pouvez vérifier sur le site de la fondation si un dossier de demande de financement ou un formulaire de demande de financement est disponible. Dans le cas où aucun formulaire ne vous est proposé, nous vous conseillons de suivre les conseils de ce chapitre afin de transmettre un dossier complet à la fondation.

Trois axes sont à valoriser et à développer dans le cadre d'une demande de financement

- 1. Fiche signalétique de votre structure :** nom de la structure, date de création de la structure, statuts juridiques, nombres d'ETP, du/de la président(e) et du/de la directeur(ice), adresse et coordonnées, agréments dont la structure dispose...
- 2. Présentation de l'organisme :** présentation des activités générales, valeurs, éléments sur la gouvernance, états financiers (compte de résultat, bilan, ...), rapport d'activité, implication des bénévoles, ...
- 3. Présentation du projet :** contexte, objectifs, actions à mener, partenaires, bénéficiaires, localisation du projet, moyens humains et financiers, budget prévisionnel, indicateurs de résultats et mesures d'impact, calendrier prévisionnel, ...

Certaines pièces justificatives sont en général impératives à l'instruction de votre demande

- Déclaration au J.O (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts
- RIB (code IBAN et code SWIFT)
- Rapport d'activité de la dernière année (et/ou procès-verbal de la dernière Assemblée Générale)
- Liste des membres du Conseil d'Administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Compte de résultat et bilan de l'année précédente de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Calendrier et budget prévisionnel de l'opération/du projet

LES APPELS À PROJETS

Qu'est-ce qu'un appel à projets ?

Les **appels à projets** (AAP) sont des procédures de sélection conduisant à **l'attribution d'un financement**. Celles-ci s'illustrent à travers une « mise en concurrence d'opérateurs privés par des personnes publiques, essentiellement sur la base d'un document leur fixant des objectifs à atteindre, qui leur laisse l'initiative de leur contenu et de leur mise en œuvre ».

Les appels à projets peuvent être à l'initiative des **pouvoirs publics**, des **organismes institutionnels** mais également par **des financeurs privés** (notamment les fondations !)

Porteurs de projet ou structures de l'ESS, les appels à projets vous permettent d'identifier si le financeur est susceptible de soutenir votre projet : le cadre de l'AAP pose les **conditions d'attributions de la subvention ou de la contribution financière**, la problématique à résoudre, la thématique d'intervention, le budget alloué à l'action à mener, ...

La plateforme «Appel à projets»

De nombreux porteurs de projets, associations, coopératives ou entreprises sociales sont à la recherche de soutien financier afin de mener à bien leurs actions et pérenniser l'activité de leur structure. C'est pour cela que la **Maison Des Associations d'Amiens Métropole**, le **Mouvement Associatif Hauts-de-France** et la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Hauts-de-France** ont réfléchi collectivement à la mise en place d'un outil permettant de faciliter la recherche d'appels à projets.

C'est au travers de cette collaboration qu'a été conçue la plateforme appelaprojet.org, moteur de recherche pour les appels à projets. Mise en place en 2016, elle a été imaginée pour permettre un recensement des différents appels à projets, appels à manifestation d'intérêts, concours ou encore dispositifs de mécénat tant au niveau de la région Hauts-de-France qu'au niveau national.

La plateforme www.appelaprojets.org a pour ambition d'être le guichet unique des appels à projets en région en proposant de centraliser l'information, facilitant ainsi la recherche des porteurs de projets et autres structures de l'économie sociale et solidaire.

Cette plateforme permet aux acteurs de l'ESS de rechercher un appel à projets selon certains critères (types d'offres, émetteurs, secteurs d'activités...) ou mots clefs mais également aux partenaires proposant les dispositifs de subvention et de mécénat de déposer leurs offres.

www.appelaprojets.org





Les fiches fondations

SOMMAIRE DES FICHES FONDATIONS

Vulnérabilité Précarité Culture Education et sensibilisation Environnement

P. 12 Fondation Abbé Pierre

P. 14 Fondation AG2R La mondiale

P. 16 Fondation Auchan Pour la Jeunesse

P. 18 Fondation Bel

P. 20 Fondation Caisse d'Epargne Hauts-de-France

P. 22 Fondation Ceetrus

P. 24 Fondation Crédit Agricole NDF

P. 26 Fondation Crédit Coopératif

P. 28 Fondation Crédit Mutuel Nord Europe

P. 30 Fondation de France

P. 32 Fondation du Crédit Mutuel

P. 34 Fondation du Nord

P. 36 Fondation Ensemble

P. 38 Fondation Jérôme Gayet

P. 40 Fondation Le Marchand

P. 42 Fondation MACIF

P. 44 Fondation Norauto

P. 46 Fondation Norsys

P. 48 Fondation Petit Frère des Pauvres

P. 50 Fondation Roquette

P. 52 Fondation RTE

P. 54 Fondation territoriale des lumières

P. 56 Fondation Vinci

P. 58 La fabrique AVIVA

FONDATION ABBÉ PIERRE

www.fondation-abbe-pierre.fr



Présentation de la fondation



Statut : Fondation reconnue d'utilité publique

Champ d'intervention : précarité

Secteurs d'intervention : transition écologique, développement durable, logement, solidarité, social

Zone d'intervention : national

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes précaires (personnes mal-logées, personnes démunies, habitants des quartiers populaires)

La Fondation Abbé Pierre agit pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et une vie digne.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Associations, et exceptionnellement autres structures à gestion désintéressée, Ménages démunis

Territoire d'intervention du projet

Fondation Nationale
Agence Régionale

Type de projet soutenu

Action d'innovation ou structurante pour lutter contre le mal logement, aide exceptionnelle à des ménages avec une difficulté conjoncturelle de logement

Critères de la sélection

Nature du projet, caractère innovant ou structurant, recours au droit commun, respect des valeurs ...

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année

50

Budget moyen par projet soutenu

15 000 € pour les projets associatifs associations
3 000 € pour les chantiers d'amélioration de logement
10 000 € pour la production de logements d'insertion
300 € exceptionnellement à des ménages en difficultés

Appel à projet

Hors appel à projet

Nombre par an

X

3 à 10 comités annuels selon nature du projet

Pour quelles dépenses ?

X

Fonctionnement ou investissement

Montant des aides

X

Selon le budget du projet et ses objectifs, selon la situation financière du demandeur et le recours au droit commun.

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Plusieurs réseaux de partage d'expérience entre porteurs de projets : droit, maîtrise d'ouvrage, participation des habitants...
Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, partage de ressources, soutien bénévole, partage de connaissances,...
Accompagnement stratégique	Pas d'accompagnement stratégique avec la fondation mais possible avec SOLIFAP (La société d'investissements solidaires de la Fondation Abbé Pierre)

Exemple de projet soutenu

Le GRAAL : Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au logement

Le GRAAL est une association Loi 1901 qui œuvre pour le droit au logement pour tous à travers trois services différents mais complémentaires :

- L'accompagnement au logement : accompagnement des ménages défavorisés, dans la recherche de logement, l'aide au maintien, la prévention des expulsions...
- L'habitat durable – Réhabilitation : accompagnement des locataires et des bailleurs dans les travaux de confort énergétique, de décence et d'adaptation liée au handicap et au vieillissement
- La gestion locative à vocation sociale : accompagnement des bailleurs dans la mise en location de leur bien

FONDATION D'ENTREPRISE AG2R LA MONDIALE

<https://www.fondation.ag2rlamondiale.fr/accueil>

Fondation_ag2rlamondiale@ag2rlamondiale.fr



Présentation de la fondation



Fondation d'entreprise
AG2R LA MONDIALE

Statut : fondation d'entreprise

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité

Secteurs d'intervention : autonomie et solidarité, éducation, jeunesse, ESS, santé

Zone d'intervention : national

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes en réinsertion professionnelles, jeunes, enfants et familles

Soucieux d'intervenir dans les domaines de l'intérêt général tout en faisant vivre les valeurs de l'économie sociale et solidaire au sein du Groupe, AG2R LA MONDIALE a créé une fondation d'entreprise dont la vocation est de contribuer à l'autonomie sociale et économique des personnes. La Fondation a été prorogée pour la troisième fois en 2020 pour un nouveau mandat de six ans (2020-2025).

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Soutien aux seuls acteurs de l'intérêt général

Territoire d'intervention du projet

Départemental, régional, national

Type de projet soutenu

Activité ponctuelle (projet)

Critères de la sélection

Comité de sélection des projets (projets locaux)
Comité scientifique et d'orientation (projets nationaux)

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année

En 2020 : 78 projets

Budget moyen par projet soutenu

Projet ponctuel < 15 000 €
Projet pluriannuel > 15 000 €

	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	X	Candidature tout au long de l'année
Pour quelles dépenses ?	X	Projet : investissements ou fonctionnement
Montant des aides	X	Projet ponctuel < 15 000 € Projet pluriannuel > 15 000 €

Accompagnement	
Accompagnement partenariat	Suivi relationnel, évaluation
Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, relais, communication

Exemple de projet soutenu
« La Remise Enjouée » Créée en août 2020 à Anstaing, dans le Nord, la Remise Enjouée est un atelier chantier d'insertion porté par deux éducatrices spécialisées autour du réemploi du jeu et du jouet. L'objectif de l'association est de favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi par le biais d'activités liées au réemploi du jeu et du jouet de secondes mains, de créer du lien social par l'accueil de public, d'animer des ateliers et des temps collectifs autour du jeu et d'agir ainsi à la préservation de l'environnement. Les salariés seront mobilisés sur l'ensemble des postes à savoir la gestion du stock, la collecte, la rénovation, la vente et aussi l'animation des jeux et jouets. L'activité de la structure va démarrer en janvier 2021 et va permettre la création progressive d'emplois afin d'embaucher, à terme, 12 salariés en insertion et 2 postes d'encadrants. Le projet répond à l'Objectif de Développement Durable 12 « Etablir des modes de consommation et de production durables. » Soutien du Comité de sélection des projets : 10.000 € en décembre 2020.

FONDATION AUCHAN POUR LA JEUNESSE

www.auchan-retail.com/fr/nos-fondations

mfmairie@auchan.fr

03 20 67 55 05



Présentation de la fondation



Statut : Fondation sous égide de la Fondation de France

Champs d'intervention : précarité, éducation et sensibilisation, vulnérabilité

Secteurs d'interventions : insertion, emploi, formation, sport, développement durable

Zones d'intervention : régional, local

Bénéficiaires des projets soutenus : enfants, adolescents, jeunes majeurs fragilisés

La Fondation Auchan pour la jeunesse a pour objet de soutenir des projets de solidarité prioritairement en lien avec la santé et la bonne alimentation, au bénéfice des jeunes âgés de 5 à 25 ans qui en ont besoin. Elle agit en proximité avec les associations évoluant au bénéfice des jeunes habitants des villes et des quartiers d'implantation des sites Auchan (magasins, entrepôts, services d'appuis....). Elle associe les collaborateurs d'Auchan aux décisions et aux actions qu'elle mène et favorise leur engagement concret et durable dans les projets qu'elle soutient.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Association sous statuts loi 1901 Entreprise d'insertion par l'activité économique Organisme d'intérêt général respectant le caractère apolitique et non confessionnel
Territoire d'intervention du projet	Local au plus près des sites Auchan partenaires des projets
Type de projet soutenu	Activité pérenne
Critères de la sélection	La fondation privilégie les projets nouveaux. Les projets doivent s'inscrire dans le long terme et en dehors d'opérations ponctuelles ou assimilées à du sponsoring. Ils doivent être conformes aux modalités d'intervention et de fonctionnement de la Fondation : - la proximité géographique avec un site Auchan - le profil de l'association - la nature du projet - l'âge des bénéficiaires

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	30	
Budget moyen par projet soutenu	De 3 000 à 12 000 euros	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	5	25
Pour quelles dépenses ?	Investissements, matériel, aménagement de locaux	Investissement, matériel, aménagement de locaux
Montant des aides	2 000 € en moyenne	Entre 5 000 et 12 000 €

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Evaluations, bilan du projet soutenu, suivi relationnel
Accompagnement opérationnel	Mobilisation de collaborateurs des sites Auchan concernés, interventions dans les actions soutenues, mécénat de compétence
Accompagnement stratégique	Possibilité de conseils stratégiques de la part des membres du conseil d'administration ou du bureau

Exemple de projet soutenu

Sens et Savoirs

Avec la Fondation Auchan, l'hypermarché Auchan de Saint Priest soutient Sens et Savoirs depuis juin 2019. Sens et Savoirs intervient dans les domaines de l'alimentation (sens du goût, environnement, gaspillage alimentaires,...) et des modes de vie (activité physique, sommeil, bien-être, gestion des émotions...).

L'association est confrontée quotidiennement aux problèmes de surpoids dont souffrent les enfants, adolescents et adultes qu'elle ne parvient pas à sensibiliser en raison de la précarité de leur situation et de leur isolement. C'est pourquoi elle a conçu le projet de l'île ô saveurs, une cuisine mobile pour aller à la rencontre de ces publics, au cœur des quartiers.

La Fondation Auchan finance les équipements et le mobilier qui compose cette cuisine mobile. En plus de fournir des denrées, le magasin envisage l'intervention de ses collaborateurs en métiers de bouche durant les ateliers cuisine.

FONDATION D'ENTREPRISE BEL

www.fondation-bel.org/fr/

contact@fondation-bel.org

01.84.02.78.93



Présentation de la fondation



Statut : fondation d'entreprise

Champs d'intervention : éducation et sensibilisation

Secteurs d'interventions : agriculture/alimentaire, développement local, solidarité/humanitaire

Zones d'intervention : national et international

Bénéficiaires des projets soutenus : enfants (0-18 ans)

Créée en 2008, la Fondation d'entreprise Bel a pour mission, d'agir en faveur des enfants, partout dans le monde. Pour répondre à cette mission, la Fondation a structuré son action autour de deux modes d'actions :

- La Fondation apporte un soutien financier à des associations dont l'objectif est d'apporter des solutions concrètes et pérennes à une meilleure alimentation des enfants, en se concentrant tout particulièrement sur le développement des cantines scolaires.

- La Fondation accompagne également l'engagement des collaborateurs du Groupe Bel en les aidant à concrétiser leurs projets solidaires en faveur des enfants

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

La structure porteuse du projet doit être une association, ONG ou un organisme à but non lucratif.

Territoire d'intervention du projet

Les projets soutenus peuvent intervenir aussi bien au niveau local, régional, national qu'international.

Type de projet soutenu

Chaque projet soutenu donne lieu à un partenariat d'une durée d'un an mais s'inscrit dans la durée et a vocation à être pérenne.

Critères de la sélection

Pour être acceptés, les projets doivent remplir les critères suivants :

- Le projet doit apporter obligatoirement une aide concrète à des enfants,
- Le projet doit avoir un impact sur l'amélioration de leur nutrition, au sein d'une cantine scolaire,
- Le projet est basé dans un des pays dans lesquels la Fondation Bel intervient
- La structure porteuse du projet, si elle n'est pas de droit français, doit bénéficier d'un partenaire français et/ou d'une recommandation d'une Fondation française.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	Une trentaine de projets sont soutenus chaque année.	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	10-15	5
Pour quelles dépenses ?	Le soutien apporté par la Fondation Bel est affecté à la réalisation concrète d'une initiative, et non au financement de la structure ou de ses activités courantes.	
Montant des aides	En moyenne 12 000 €	En moyenne 12 000 €

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Chaque partenariat est suivi attentivement par l'équipe de la Fondation : un rapport intermédiaire à 6 mois du projet et un rapport moral et financier à la fin du projet sont demandés. Tout au long du partenariat, l'association et la Fondation échangent régulièrement afin d'évaluer ou d'adapter si besoin le projet.
Accompagnement opérationnel	En fonction des besoins de l'association, chaque partenariat peut bénéficier de mises en relation, de mises en avant du projet sur les outils développés par la Fondation et le Groupe Bel ou des compétences de collaborateurs grâce à la plateforme solidaire Vendredi.

Exemple de projet soutenu

L'île aux enfants (association)

Depuis 2012, la Fondation Bel a apporté à plusieurs reprises son soutien à l'association l'île aux enfants afin de contribuer au développement d'une école, située au sein d'un bidonville de la capitale malgache : créée en 2011, l'école associative accueillait au tout début 56 élèves. En 2019, près de 300 élèves, de la maternelle au secondaire, se sont inscrits au sein de l'école.

Se trouvant à la limite de ses capacités d'accueil, l'association a sollicité une nouvelle fois la Fondation en 2019, pour permettre à l'école d'augmenter le nombre de places assises et de repas distribués à la cantine. Le soutien financier de la Fondation a ainsi permis la construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire, au sein de l'école afin d'assurer un repas équilibré quotidien à chacun des enfants.

La dotation de la Fondation a permis également l'installation d'un potager et d'un système d'aquaponie, nécessaires à la diversification des repas distribués, ainsi que le lancement d'un programme de formation professionnelle culinaire pour une quinzaine d'élèves.

FONDATION D'ENTREPRISE CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE

Présentation de la fondation



Statut : fondation d'entreprise

Champs d'intervention : vulnérabilité, précarité, éducation et sensibilisation, culture

Secteurs d'interventions : développement local, formation, insertion/emploi, social, lutte contre l'exclusion, handicap

Zones d'intervention : région Hauts-de-France

En cohérence avec les objectifs de développement du territoire et les valeurs portées par son Fondateur, la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Hauts de France a pour objet, sur le territoire de la région Hauts-de-France, de participer à l'insertion sociale et professionnelle, à la santé et au bien-être des personnes en difficulté, en risque d'exclusion ou en situation de dépendance.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Structures éligibles au mécénat
Territoire d'intervention du projet	Région Hauts-de-France
Type de projet soutenu	Pérenne
Critères de la sélection	- La structure doit être éligible au mécénat et en capacité d'émettre un reçu fiscal. - L'objet du projet doit porter sur de l'investissement matériel ou des projets bien identifiés et limités dans le temps et non sur du fonctionnement. - Les bénéficiaires doivent être les utilisateurs directs de l'objet du projet.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	80	
Budget moyen par projet soutenu	11 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	1	X
Pour quelles dépenses ?	Investissement	X
Montant des aides	Pour 2020 : enveloppe de 200 000 €	X

Signe de Sens

Signe de Sens a pour but de permettre l'accès aux savoirs pour les personnes atteintes de handicap prioritairement mais aussi pour d'autres publics. Il s'agit d'innover, d'exploiter les nouvelles technologies, et de monter des projets culturels adaptés. Elle a aussi pour but de mettre en place des actions de formation à la communication gestuelle et non verbale, et toutes autres formations en adéquation avec son objet social.

La Fondation a soutenu plusieurs projets depuis 2008 facilitant la construction du site destiné à toute personne et quel que soit son handicap (sensoriel, illettrisme...) et son enrichissement en contenus informatifs et éducatifs.

FONDATION CEETRUS POUR L'ENTREPRENEUR SOCIAL

www.ceetrus.fr/fr/promoteur-centres-commerciaux/fondation



Présentation de la fondation



Statut : Fondation abritée sous égide de la Fondation de France

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : Agriculture/Alimentaire, commerce/restauration, développement local, formation, transition écologique, développement durable, insertion/emploi, logement/cadre de vie, loisirs, services aux entreprises, solidarité/humanitaire, social/médico-social, sport, mobilité...

Zone d'intervention : national

Bénéficiaires des projets soutenus : Personnes précaires, jeunes, enfants, personnes âgées, handicapés, personnes immigrés

L'objet de la fondation Ceetrus est de contribuer durablement au développement de l'entrepreneuriat social, en aidant à la création ou au développement d'entreprises sociales, ou aux réseaux d'appui aux entrepreneurs sociaux.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Association, SCIC, SCOP, Société commerciale agréée ACI, EI, ESUS ...

Territoire d'intervention du projet

National ou sur territoire d'implantation de Ceetrus

Type de projet soutenu

Activité pérenne

Critères de la sélection

- Structure d'intérêt général au sens fiscal (articles 200 et 238bis du Code général des impôts)
- Entreprise sociale au sens de la définition du MOUVES
- à proximité d'un bureau ou d'un site Ceetrus
- à un tournant de son développement (création, changement d'échelle, lancement d'une nouvelle activité, duplication...)
- à fort impact social justifié par des mesures
- présence de co-financeurs
- structure pérenne au modèle économique crédible, avec une structure de revenus hybride
- Financement d'investissement, sauf exception motivée

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	15 à 20	
Budget moyen par projet soutenu	12 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	4	15 à 20
Pour quelles dépenses ?	Frais de fonctionnement, investissements	investissements
Montant des aides	10 000€ ; 7 000€ ; 5 000€ ; 3 000€	Entre 10 000€ et 15 000 €

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Un collaborateur de Ceetrus rencontre et accompagne l'entrepreneur social dans sa demande. Il/elle suit le bon déroulement du projet et identifie les besoins autres qu'un soutien financier (mécénat en nature, mécénat de compétences ...)
Accompagnement opérationnel	Recherche des compétences chez Ceetrus le cas échéant, mise en réseau si opportunité de mécénat en nature, qui peut être une simple visibilité dans nos centres ...

Exemple de projet soutenu

Ecole de Production Automobile de Lens (EPAL)

L'Ecole de Production Automobile de Lens accompagne des jeunes en décrochage scolaire en proposant une pédagogie passerelles entre formation et emploi, qui leur permet d'obtenir un CAP maintenance automobile.

La fondation a soutenu le projet en deux temps :

- Avril 2016 : subvention d'amorçage de participation au premier tour de table à la création de l'école.
- Avril 2018 : Subvention en phase de consolidation pour participer au financement d'achat de matériel supplémentaire et d'aménagement du bâtiment afin d'accueillir une promotion supplémentaire d'élèves.

Résultats :

- Ouverture de l'école en 2017, hébergée dans un 1er temps au CFA d'Arras. Embauche d'un maître professionnel, accueil de la 1ère promotion de 8 élèves.
- Déménagement de l'école en 2018 à Lens. Démarrage des réparations pour les premiers clients. Embauche d'un 2ème maître professionnel, accueil d'une 2ème promotion soit 16 élèves en tout.

FONDATION D'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

<https://fondation-candf.fr/>
fondation@ca-norddefrance.fr
03 20 63 69 68

Présentation de la fondation



Statut : Fondation d'Entreprise

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation

Secteurs d'intervention : agriculture, alimentaire, conservation du patrimoine, développement local, formation, développement durable, insertion, emploi, logement, cadre de vie, numérique, solidarité, social, sport, transport, mobilité.

Zone d'intervention : Nord et Pas-de-Calais

Bénéficiaires des projets soutenus : Personnes précaires, jeunes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, ...

Le Crédit Agricole Nord de France soutient depuis son origine de nombreux projets porteurs d'intérêt général au cœur de son territoire, les départements du Nord et du Pas de Calais. L'objet de la fondation est de soutenir, développer et encourager, dans le cadre juridique et fiscal du mécénat, par des aides essentiellement financières, des projets et initiatives d'intérêt général.

La fondation a pour vocation à soutenir des projets et initiatives porteuses de développement et de sens dans cinq domaines correspondant à des enjeux-clés pour sa région : développement socio-économique, accompagnement social et éducatif, innovation et enseignement supérieur, santé et recherche, culture et patrimoine.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Toute personne morale de droit privé qualifiée organisme d'intérêt général porteuse d'un projet peut être candidat (Association, Entreprise ESUS, collectivité locale, EPCC (établissement public à caractère culturel, musée, ...)).

Territoire d'intervention du projet

Nord et Pas-de-Calais

Type de projet soutenu

Activité pérenne

Critères de la sélection

Tout projet entrant dans les domaines d'intervention de la Fondation d'Entreprise est susceptible d'être aidé, s'il respecte les critères suivants :

- projet d'intérêt général
- projet innovant
- projet répondant à un besoin non ou mal satisfait
- projet pérenne, à visée durable
- projet ayant un impact, dont les effets économiques ou sociaux sur les publics sont réels
- projet ayant des retombées locales sur la vie économique, sociale ou culturelle
- projet participant au rayonnement du territoire et à l'épanouissement de ses habitants.

Contexte de l'aide		
Nombre de projet soutenus dans l'année	22	
Budget moyen par projet soutenu	29 123 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	X	3 Conseils d'Administration annuels
Pour quelles dépenses ?	X	Investissements
Montant des aides	X	> À 10 000 €

Exemple de projet soutenu

Sport dans la Ville

Sport dans la Ville est une association d’insertion par le sport en France avec l’APELS. Elle permet l’insertion sociale et professionnelle des jeunes issus de quartiers prioritaires, en participant activement à leur progression et à leur développement personnel. La fondation Crédit Agricole NDF soutient son projet « Entrepreneurs dans la Ville » qui vise à favoriser la création d’entreprises.

Vingt jeunes entrepreneurs par an issus des quartiers prioritaires pourront bénéficier d’un accompagnement par des experts en entrepreneuriat au sein de modules de formation conçus pour eux par l’EM Lyon et l’Université Catholique de Lille.

FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

<https://fondation.credit-cooperatif.coop/>



Présentation de la fondation



Statut : Fondation d'entreprise

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : tous secteurs

Zone d'intervention : national et local

La Fondation Crédit Coopératif agit depuis près de 35 ans en se mettant au service des femmes et des hommes qui font l'Économie sociale et solidaire pour une société plus juste, plus humaine et plus écologique dans un monde en transition. Cette mission est bâtie sur 3 piliers :

- l'exploration : en soutenant la Recherche et les Prospectives en ESS, pour que tous sachent mieux d'où elle vient et où elle va
- l'inspiration : en encourageant les initiatives utiles, ancrées par celles et ceux « qui font », les acteurs mobilisés, entêtés, ici, là et là-bas, dans l'effervescence des territoires
- la transformation en nouant des partenariats avec différents secteurs de l'ESS qui expérimentent, essaient et font réseaux, en facilitant leurs coopérations et en soutenant de bonnes pratiques ouvertes à tous

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Associations
Territoire d'intervention du projet	Départemental, régional, national
Type de projet soutenu	Activité ponctuelle / pérenne avec l'ambition d'essaimage et de modélisation

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	30 nationaux - 60 régionaux	
Budget moyen par projet soutenu	15000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	1	4 par an
Pour quelles dépenses ?	Fonctionnement, investissement, projet	Projet
Montant des aides	Entre 1500 et 4500 €	Entre 10 et 20 k

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Suivi relationnel, intermédiation et visibilité
Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, communication, expertise

Exemple de projet soutenu

La compagnie théâtrale « Le Théâtre inutile »

La compagnie théâtrale Le Théâtre Inutile mène depuis 2006 un travail sur les écritures scéniques. Parallèlement à des spectacles traditionnels, elle travaille sur des oeuvres dites TTT -Théâtre Tout Terrain- pouvant se jouer dans tout type de lieux (cages d'escalier, milieu carcéral, etc.).

D'une coopération avec une équipe artistique argentine est née « Compagnie au Pied du Lit », un spectacle de marionnettes joué au pied du lit d'enfants hospitalisés en France et en Argentine. Le spectacle se décline en 7 histoires de 10 minutes adaptées à différentes classes d'âges. L'enfant bénéficiaire peut choisir son histoire grâce à un castelet transformable et adaptable à la scénographie de chaque spectacle.

FONDATION CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

<https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/groupe/fondation/missions.html>



Présentation de la fondation



Statut : Fondation d'entreprise

Champ d'intervention : précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : : Arts, musique lyrique, démocratisation de l'enseignement supérieur, accompagnement des talents, inclusion sociale, insertion professionnelle, développement personnel, transition écologique, développement durable

Zone d'intervention : 7 départements (Hauts-de-France, Marne et Ardennes)

La Fondation Crédit Mutuel Nord Europe agit pour le développement de son territoire à travers trois angles :

- La culture : La fondation soutient à la fois des actions de démocratisation de l'accès à la culture ainsi que des initiatives contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire
- La formation : La Fondation soutient les associations dont l'action vise à accompagner les talents des jeunes
- La solidarité : La Fondation CMNE s'engage dans la lutte contre toutes les formes d'exclusions, qu'elles soient liées au handicap, à la maladie, qu'elles soient sociales ou économiques.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Organisme d'intérêt général (musées, associations à but non lucratif, établissements d'enseignement supérieur et collectivités locales)
Territoire d'intervention du projet	7 départements (Hauts-de-France, Marne et Ardennes)
Type de projet soutenu	Actions inscrites dans la durée
Critères de la sélection	- Impact direct ou effet levier sur le public ciblé et sur le développement du territoire ; - Périmètre de rayonnement de l'action - Intérêt et originalité du projet - Capacité partielle d'auto financement du porteur - Solidité du budget prévisionnel du projet

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	Environ 30 (tous les axes confondus)	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	2 appels à projets par an : Un sur la solidarité – 1er semestre, Un autre sur le développement durable – 2e semestre	X
Pour quelles dépenses ?	Investissement dans le cadre d'un projet précis	X
Montant des aides	Variable selon le projet	X

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Suivi relationnel, anticipation des éventuelles difficultés, évaluations des résultats
Accompagnement opérationnel	Relais de communication de l'action Mécénat de compétences selon les opportunités

Exemple de projet soutenu

Culture : mécénat des plus grandes expositions proposées par les musées régionaux (Louvre-Lens, LaM, Palais des Beaux-Arts de Lille). Ex : Modigliani en 2016, Giacometti en 2019, Homère en 2019

Education/Formation : soutien au programme de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur (nommé PEI), fondé par Sciences Po Lille et destiné aux jeunes de condition modeste. Le programme est conçu pour déceler les potentiels au sein des collèges et lycées, encourager les ambitions et préparer en amont le jeune à accéder aux études longues de son choix.

FONDATION DU CRÉDIT MUTUEL

<https://fondation.creditmutuel.com/fr/index.html>

Présentation de la fondation



Statut : Fondation sous égide de la Fondation de France
Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement
Secteurs d'intervention : tous secteurs
Zone d'intervention : Internationale, nationale, régionale ou locale
Bénéficiaires des projets soutenus : tous publics

Créée début 2009 et placée sous l'égide la Fondation de France, la Fondation du Crédit Mutuel a pour objet de soutenir des œuvres et organismes dans tous les domaines de l'intérêt général, en France et à l'étranger. Elle mène des actions autour de la promotion de la lecture et de la langue française, y compris en intégrant une forte dimension de lutte contre l'exclusion économique et sociale.

Son intervention peut être locale, régionale, nationale, voire internationale et prendre des formes très variées : soutien à des associations, des écoles, des manifestations, des institutions... ; création de programmes et de prix ; conseil aux associations ; conseil en recherche de financement...

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Organisations à but non lucratif, organisations non gouvernementales, fondations, institutions, académies, rectorats, CRPD (réseau Canopé), groupement d'écoles, collèges et lycées, collectivités locales ou territoriales.

Territoire d'intervention du projet

Local, départemental, régional, national international

Type de projet soutenu

Financements annuels, renouvelables deux fois en fonction des actions menées. Certaines actions régionales et nationales peuvent être soutenues plus longtemps. Les pôles-pilotes sont soutenus de façon pérenne.

Critères de la sélection

- les projets menés aux plans local et régional doivent être validés et faire l'objet d'un cofinancement par les fédérations régionales du Crédit Mutuel. Un correspondant de la Fondation est désigné dans chaque fédération (voir site Internet) et reçoit également tous les projets.

- intérêt, originalité et exemplarité du projet, promotion de la lecture sous toutes ses formes, actions inscrites dans la durée, actions de terrain, actions lecture avec une forte dimension sociale et solidaire, actions menées en lien avec d'autres structures, actions soutenues par plusieurs partenaires, festivals autour de la lecture lorsqu'ils impliquent le public scolaire et la population en amont ou en aval de la manifestation, actions valorisant le français à l'étranger, la francophonie, actions internationales répondant aux mêmes critères.

Sont exclus du champ d'intervention de la fondation : les projets ayant un rapport trop lointain avec la lecture, l'aide à l'édition, les projets personnels, les projets de classe ou relevant du programme scolaire, la création théâtrale et plus largement le financement de spectacles ou de manifestations ponctuelles (colloques, séminaires...).

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	Ente 100 et 150 selon les années et la classification (les programmes nationaux soutenus peuvent regrouper plusieurs dizaines d'actions).	
Budget moyen par projet soutenu	Projet local : entre 1 000 et 5 000 € Projet régional : entre 5 000 € et 20 000 € Projet national et international : à partir de 10 000 euros. <i>Ces chiffres sont totalement indicatifs et varient considérablement en fonction de la nature des projets, du public cible, du budget global...</i>	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	X	3 comités exécutifs par an
Pour quelles dépenses ?	X	Projets
Montant des aides	X	Variable

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Evaluation au fil de l'eau et bilan demandé à la fin de chaque exercice. Mise en relation avec d'autres structures et conseil.
Accompagnement stratégique	Conseils stratégiques



Présentation de la fondation

Fondation
de
France

Statut : Fondation reconnue d'utilité publique

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : Agriculture et alimentation, culture et création, développement local, emploi/économie sociale et solidaire, enfance, formation/éducation, Grand âge, Habitat, handicap, maladie psychiques, humanisation des soins, lutte contre le sida, prison, protection de la biodiversité, santé des jeunes, recherche médicale, santé et environnement, sport, sciences et techniques, urgences et post-urgences, solidarités internationales.

Zone d'intervention : internationale, nationale, régionale

Bénéficiaires des projets soutenus : tous public

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage, accompagne et transforme les envies d'agir en actions utiles et efficaces pour construire une société plus digne et plus juste.

Elle intervient de deux façons : à travers ses propres programmes d'actions et en facilitant le travail de 888 fondations qu'elle abrite. Elle soutient ainsi près de 10 000 projets chaque année.

Ancrée dans les territoires et présente sur la région des Hauts-de-France, l'équipe de 34 bénévoles et de 4 salariés accompagne en proximité les acteurs de terrain pour être au plus proche des besoins.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Organismes à but non lucratif

Territoire d'intervention du projet

Départemental, régional

Type de projet soutenu

Projet qui apporte des réponses nouvelles aux enjeux de société dans la durée

Critères de la sélection

- Répondre à des besoins peu ou mal couverts
- Être implanté dans son environnement en mobilisant les acteurs locaux, des partenaires
- Mobiliser des équipes et des compétences pluridisciplinaires pour apporter une réponse globale
- Faire appel à des cofinancements

Contexte de l'aide		
Nombre de projet soutenus dans l'année	Près de 10 000 projets soutenus chaque année par la Fondation de France dans le cadre de ses programmes d'intervention et par les fondations qu'elle abrite. 550 projets soutenus chaque année dans la région des Hauts-de-France.	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	-	-
Pour quelles dépenses ?	projet	projet
Montant des aides	variable	variable

Accompagnement	
Accompagnement partenariat	Suivi des projets, évaluation
Accompagnement opérationnel	Grâce à l'expertise des équipes bénévoles qui agissent en proximité auprès des acteurs de terrain : - étude et sélection des projets, - appui méthodologique - suivi/évaluation - mise en réseau Dans le cadre d'une demande de subvention, possibilité de solliciter une aide complémentaire pour un accompagnement méthodologique et/ou une aide spécifique si le projet a un impact positif sur l'environnement.

LA FONDATION DU NORD

<https://lafondationdunord.org/>

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille Cedex

03 59 73 83 53

contact@lafondationdunord.org



Présentation de la fondation



Statut : Fondation abritée chez FACE

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture et environnement (sous un angle social)

Secteurs d'intervention : insertion/emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, accompagnement des jeunes les plus fragiles

Zone d'intervention : départementale (territoire du Nord)

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes éloignées de l'emploi, personnes en perte d'autonomie, jeunes fragiles

La Fondation du Nord est une fondation territoriale qui accompagne des projets d'innovation sociale favorisant l'inclusion dans le Nord. Composée d'un collectif public/privé, elle a été initiée, en 2018, par le Département du Nord et réunit, aujourd'hui, un collectif de 10 entreprises fondatrices (EDF Hauts-de-France, Mobilis, Ramery, Vilogia, Lesaffre, Vinci Construction, Dalkia, CGC, Rabot Dutilleul et Renault), des partenaires projets (ENEDIS, Roquette, SIA Habitat...) et des personnalités qualifiées. Elle est présidée par Mathias POVSE, Délégué régional d'EDF Hauts-de-France.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Structures éligibles au mécénat (associations, collectivités locales, établissements publics)
Territoire d'intervention du projet	Départemental
Type de projet soutenu	Projet à l'activité pérenne et/ou reproductible (susceptible d'être transposé / adapté à d'autres contextes territoriaux)
Critères de la sélection	Les 3 critères prioritaires de sélection sont : - la pertinence du projet par rapport au besoin social ciblé - l'innovation et la mobilisation des parties prenantes - la robustesse, la modélisation et l'essaimage du projet

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	Une dizaine de projets
Budget moyen par projet soutenu	37 000 €

	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	X	- Sélection en flux - Analyse en comité de sélection puis validation en comité exécutif (3/an) - Système de parrainage des projets par les membres du comex de la fondation
Pour quelles dépenses ?	X	Investissement en priorité (sans exclure le soutien en fonctionnement)
Montant des aides	X	Montant maximum par projet : 50 000 €

Accompagnement	
Accompagnement partenariat	- Lien avec les porteurs de projets - Bilan intermédiaire (précisé dans la convention de mécénat) - Bilan final - Participation aux temps forts du projets
Accompagnement opérationnel	- Mise en réseaux avec les entreprises de la Fondation du Nord et avec les services du Département du Nord agissant dans le champ de la solidarité - Mise en lien entre les associations soutenues par la fondation. - Accompagnement des associations en mécénat de compétences avec l'appui de partenaires
Accompagnement stratégique	En pro bono via un programme d'accompagnement selon le diagnostic réalisé (besoins en communication, finances, RH...)

Exemple de projet soutenu
La ferme des Ail'leurs / Centre Hélène Borel : Un centre de vacances pour des personnes en situation de handicap et leurs aidants à Arleux. Une première dans le Nord. Construction de 19 logements, dont des habitats insolites (yourte, cabanes dans les arbres), un espace tiers-lieu et des activités en plein air. Démarrage des travaux en novembre 2020. Les show-room mobiles de SOLiHA : 2 trucks aménagés pour sensibiliser les seniors au maintien à domicile et aux économies d'énergie dans le Nord. Depuis septembre 2019, les trucks se sont déplacés dans 48 communes. 1 367 visiteurs ont été sensibilisés. Habitat inclusif - Alzheimer / Ama Vitae : 2 habitats partagés pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, dans le quartier de la Maillerie, à Villeneuve d'Ascq. Démarrage du chantier début 2020. Chaque maison pourra accueillir 8 personnes à compter de juillet 2021. Food Truck Ch'Ti Talents / Association Magdala : Un chantier d'insertion, lancé en mars 2020, pour former des personnes en grande précarité aux métiers de la restauration (cuisine, vente, logistique, etc...), en partenariat avec la Catho. Au démarrage, 5 personnes recrutées et environ 50 repas servis/jour sur les campus étudiants. Programme Y Croire et Agir / Fonds de dotation Y CROIRE : Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se lancer dans la création d'entreprise et de développer leur capacité d'agir en Sambre-Avesnois. Lors de la 1ère expérimentation en 2019, 69 personnes ont été sensibilisées et formées et 22 personnes se sont lancées dans la création d'entreprises



Présentation de la fondation



Statut : Fondation reconnue d'utilité publique

Champ d'intervention : environnement

Secteurs d'intervention : agriculture/pêche, préservation de la biodiversité, technologies durables, protection des animaux

Zone d'intervention : internationale et nationale

La Fondation Ensemble est une fondation privée RUP, créée par Gérard Brémond, Président du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs et Jacqueline Délia Brémond son épouse, pour protéger la vie sous toutes ses formes : humaine, animale, végétale. Car tout est lié Ensemble.

Plusieurs fonds sont mis en place :

- Fonds programmes : Agriculture durable, pêche durable, préservation de la biodiversité, technologie durable
- Fonds Espèces animales en danger (EAD)
- Fonds d'investissement d'impact

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Toute organisation sans but lucratif dédiée à la mise en œuvre de projets, dans les secteurs d'intervention de la Fondation. Sont donc éligibles des ONG telles que des associations, des fondations opérationnelles, des instituts de recherche, mais également des collectivités locales.

Dans le cadre de l'investissement d'impact, la Fondation peut aussi investir dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Critères de la sélection

- Votre projet contribue à protéger une ou plusieurs espèces animales menacées selon la classification de l'UICN ('En danger critique d'extinction' ou 'En danger').
- La durée du soutien attendu est de 1 à 2 ans.
- La contribution demandée n'excède pas 8 000 €.
- La contribution attendue n'excède pas 50% du budget total du projet.
- Votre structure a au minimum 2 ans d'ancienneté (révolus).

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année

25 en 2019 (7 programmes et 18 projets EAD) et 1 investissement d'impact renouvelé

Budget moyen par projet soutenu

130 000 € pour les programmes
7 000 € pour les projets EAD
100 000 € pour les projets d'investissement d'impact

	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	3	X
Pour quelles dépenses ?	Toutes	X
Montant des aides	Fonds programmes : Max 200 000 € Fonds EAD : Max 8 000 € Fonds Investissement d'impact : de 100 000 à 150 000 euros	X

Accompagnement	
Accompagnement partenariat	Suivi, évaluations mi-parcours et final

FONDATION JÉRÔME GAYET

<https://www.jeromegayet.org/a-propos/>



Présentation de la fondation



Statut : Fondation abritée par la Fondation Entreprendre

Champ d'intervention : précarité

Secteurs d'intervention : tous secteurs

Zone d'intervention : région Hauts-de-France

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes éloignées de l'emploi

La Fondation Jérôme Gayet souhaite permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une employabilité durable en accompagnant des entrepreneurs solidaires et innovants. La Fondation a pour objectif de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une employabilité durable. Pour ce faire, la fondation soutient des projets d'entrepreneurs sociaux en phase de démarrage, et propose un accompagnement de 18 mois incluant : mentoring personnalisé, accès à un collectif d'experts, soutien financier.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Association ou société sous réserve qu'elle soit d'intérêt général.
Territoire d'intervention du projet	Régional ou national
Type de projet soutenu	Ponctuel au démarrage du projet : 18 mois d'accompagnement en mentoring
Critères de la sélection	https://www.jeromegayet.org/criteres-de-selection/

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	2	
Budget moyen par projet soutenu	10k + 18 mois de mentoring et l'accès à un collectif de dirigeants experts	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	2	X
Montant des aides	10 000 €	X

Accompagnement

Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, relais, communication, Mobilisation des forces vives, expertises mécénat de compétences...
Accompagnement stratégique	Conseils en gouvernance, management...

Exemple de projet soutenu

Association Z

A l'origine de Z, un constat simple : alors que le secteur du digital fait face à une pénurie de talents, les jeunes, pourtant nés avec le numérique, sont particulièrement touchés par le chômage.

Z propose un parcours de formation au métier de développeur web à deux types de public : des personnes éloignées de l'emploi et des salariés en reconversion. Il est financé par des entreprises partenaires qui souhaitent aider leurs salariés dont le métier d'origine est menacé par la transformation numérique à se reconvertir. Ces entreprises partenaires prennent également en charge le cursus des personnes éloignées de l'emploi.

Après une phase de sélection, les « pépites », comme on les appelle chez Z, suivent un premier module de « savoir-être », pour regagner confiance en soi et (ré)-acquérir des compétences transversales. Elles poursuivent ensuite avec un parcours intensif « savoir-faire » de 12 semaines, qui leur permet de se former au métier de développeur web. Après leur embauche, les pépites sont accompagnées pendant 3 mois par un parrain.



Présentation de la fondation



Statut : Fondation sous égide de la Fondation de France

Champ d'intervention : environnement

Secteurs d'intervention : agriculture, biodiversité, éducation, sensibilisation, solidarité, insertion/emploi

Zone d'intervention : national

Bénéficiaires des projets soutenus : tous publics

La fondation soutient des projets associatifs favorisant le respect, la préservation et l'utilisation durable de la nature. Les modes de vie et comportements, la solidarité sociale intergénérationnelle, la sensibilisation, l'éducation et les activités de plein air sont au cœur de sa mission.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Associations
Territoire d'intervention du projet	National
Type de projet soutenu	Tout type de projets
Critères de la sélection	Impact et capacité d'essaimage

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	Une cinquantaine	
Budget moyen par projet soutenu	15 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	3 appels à projets distincts et 2 comités de sélection par an	Associations accompagnées sur la globalité de leur action
Pour quelles dépenses ?	Tout type de dépenses	Fonctionnements
Montant des aides	Entre 3000€ et 30 000€	Entre 10 000 et 30 000€ par an

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Suivi annuel
Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, communication
Accompagnement stratégique	Possibilités de conseils en gouvernance

Exemple de projet soutenu

Le GRAAL : Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au logement

Le GRAAL est une association Loi 1901 qui œuvre pour le droit au logement pour tous à travers trois services différents mais complémentaires :

- L'accompagnement au logement : accompagnement des ménages défavorisés, dans la recherche de logement, l'aide au maintien, la prévention des expulsions...
- L'habitat durable – Réhabilitation : accompagnement des locataires et des bailleurs dans les travaux de confort énergétique, de décence et d'adaptation liée au handicap et au vieillissement
- La gestion locative à vocation sociale : accompagnement des bailleurs dans la mise en location de leur bien



Présentation de la fondation



Statut : fondation d'entreprise

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, environnement

Secteurs d'intervention : Santé, environnement, autonomie, habitat, finance solidaire, mobilité (accessibilité, inversé, solidaire, durable et autonomie des personnes)

Zone d'intervention : national et régional

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes en situation de fragilité économique, physiologique ou sociale

Forte de son ancrage territorial (présence d'un.e chargé.e de mission dans 10 régions françaises) et de son équipe nationale, la Fondation Macif détecte et accompagne des projets qui apportent des réponses nouvelles à des besoins sociaux avérés et non satisfaits depuis le stade de l'idée, jusqu'à l'essaimage. Elle privilégie les projets ayant un caractère intergénérationnel et participatif et intervient uniquement sur les 4 thématiques en lien avec les métiers de son fondateur

- la mobilité,
- la santé,
- l'habitat,
- la finance solidaire.

Au-delà du versement de la subvention, les chargé.e.s de mission Fondation sont aux côtés des porteurs de projet afin d'apporter leur ingénierie de compétences pour permettre au projet de se réaliser dans les meilleures conditions : mise en relation, conseils, participation aux instances et comités de pilotage.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Acteurs de l'économie Sociale et Solidaire portant des actions d'intérêt général, essentiellement associatifs.

Territoire d'intervention du projet

Le projet peut être départemental, régional ou national

Type de projet soutenu

Activité pérenne

Critères de la sélection

Les projets portant sur les 4 thématiques suivantes :

- la mobilité,
- la santé,
- l'habitat,
- la finance solidaire.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	10 pour la région des Hauts-de-France (124 en France en 2019)	
Budget moyen par projet soutenu	19 000 € au niveau national	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	1 à 2	X
Pour quelles dépenses ?	investissement, projet	X
Montant des aides	20 000 € environ	X

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Les chargé.e.s de mission Fondation sont aux côtés des porteurs de projet afin d'apporter conseil et assistance pour permettre au projet de se réaliser dans les meilleures conditions. Ils participent notamment aux instances et comités de pilotage afin d'accompagner le suivi et l'évaluation dudit projet.
Accompagnement opérationnel	Les chargé.e.s de mission Fondation peuvent également apporter leur ingénierie de compétences pour mettre en relation avec d'autres partenaires susceptibles d'apporter au projet et donner un écho aux initiatives concrètes via la mobilisation des outils de communication de la Fondation, voire du groupe Macif.
Accompagnement stratégique	Mise en relation auprès d'experts dans l'accompagnement stratégique : Fonds territoriaux, CRESS, institutions publiques...

Exemple de projet soutenu

Le truck SOLIHA

SOLIHA Métropole Nord est une association et développe ses missions d'utilité sociale et d'intérêt général, afin d'accueillir et d'accompagner par l'habitat, dans le respect, les personnes les plus démunies et les plus vulnérables. SOLIHA Métropole Nord concourt au parcours résidentiel ascendants des personnes accompagnées.

Depuis 2018 la Fondation MACIF participe à la co-construction du projet Le Truck SOLIHA

Ce programme est à la fois sur de la mobilité inversée, de l'habitat et de la lutte contre la précarité énergétique. Le camion (le Truck) est spécialement aménagé pour illustrer les travaux d'adaptation et d'économies d'énergie possibles, favorisant le maintien à domicile en priorisant le champ environnemental.

Cet outil itinérant permet d'aller vers les populations, plus particulièrement du monde rural, ce projet apportera aux territoires un outil pour la lutte contre la précarité énergétique et de prévention pour le maintien à domicile des personnes âgées. Pensé comme une maison ambulante et parfaitement adapté à l'accueil du public, le Truck permettra d'apporter à tous le bon niveau d'informations, de conseils et de services.



Présentation de la fondation



Statut : fondation sous égide de la Fondation de France

Champ d'intervention : précarité, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : mobilité

Zone d'intervention : nationale

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes précaires, jeunes, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap

Créée en 2005 par Eric Derville, fondateur de Norauto, la Fondation Norauto accompagne des projets associatifs d'intérêt général en lien avec la mobilité, cœur de métier de Norauto. Sa mission est de soutenir et promouvoir toutes celles et ceux qui font progresser la mobilité pour qu'elle devienne partout et pour tous plus sûre, durable et solidaire.

La mission de la Fondation Norauto porte sur 4 grands axes :

- Pour une mobilité accessible à tous : la Fondation accompagne tous ceux qui agissent au quotidien pour que les difficultés de mobilité ne soient plus un frein à l'insertion sociale et professionnelle
- Pour plus de mobilité sociale : la Fondation soutient les projets d'insertion par la mécanique, qui accompagnent les jeunes "décrocheurs" et les enfants défavorisés vers un métier qui insère rapidement socialement.
- Pour une mobilité plus sûre : la Fondation soutient des projets qui rendent les déplacements plus sûrs.
- Pour une mobilité plus durable : la Fondation soutient les projets et les initiatives qui permettent de réduire les impacts négatifs de la mobilité sur l'homme et l'environnement

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Les demandeurs doivent obligatoirement être des associations ou tout autre organisme sans but lucratif, établis en France métropolitaine et œuvrant dans l'intérêt général.

Territoire d'intervention du projet

Le projet doit avoir un territoire d'intervention local mais il peut également être plus large et être national si sa dimension le justifie

Type de projet soutenu

Subventions allouées dans le cadre des appels à projets ou de partenariats proposés et votés en comité stratégique

Critères de la sélection

<http://fondation.depot.norauto.fr/criteres-eligibilite>

Contexte de l'aide		
Nombre de projet soutenus dans l'année	Une quarantaine	
Budget moyen par projet soutenu	3 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	3 par an	X
Pour quelles dépenses ?	investissement	X
Montant des aides	Entre 3000 et 8000€	X

Accompagnement	
Accompagnement partenariat	Suivi relationnel, échanges
Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, relais, communication, partage de bonnes pratiques, mécénat de compétence

Exemple de projet soutenu
Soutien de la tête de réseau de garages solidaires APREVA : - mise en relation, - dons de stocks et de matériel, - partage de bonnes pratiques, - sensibilisation, immersion, parrainage, - soutien et suivi d'un projet en lien avec la transition écologique.

FONDATION NORSYS

<https://fondation.norsys.fr>

mbuinet@norsys.fr



Présentation de la fondation



Champ d'intervention : vulnérabilité, environnement

Secteurs d'intervention : formation, transition écologique, développement durable, insertion/emploi

Zone d'intervention : nationale

Bénéficiaires des projets soutenus : tous publics

Depuis 2007, la fondation norsys est un levier complémentaire de l'entreprise pour concrétiser sa recherche d'une performance globale à la fois économique, humaine et sociétale et renforcer son engagement en faveur de la société civile.

La fondation existe au Maroc et en France. Au Maroc, la fondation s'est spécialisée depuis plusieurs années dans l'aide au développement de TPE agro écologiques en partenariat avec l'ONG Agrisud International.

En France, la fondation a pour objet de contribuer à préserver la planète et à réduire les injustices sociales.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Associations

Territoire d'intervention du projet

En France, la fondation intervient dans les zones où le groupe est implanté : Lille, Paris, Lyon, Nantes, Grenoble, Tours, Aix-en-Provence, Sophia-Antipolis).

Type de projet soutenu

Activité pérenne

Critères de la sélection

- Le caractère innovant du projet,
- l'impact et les objectifs à court terme du projet,
- les outils prévus pour mesurer cet impact,
- la pérennisation possible du projet présenté,
- l'autonomisation des acteurs c'est-à-dire le souci porté à rendre les personnes définitivement autonomes et maîtresses de leur existence.

Contexte de l'aide		
Nombre de projet soutenus dans l'année	Une trentaine	
Budget moyen par projet soutenu	5000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	La fondation décerne des Trophées 2 fois par an (au printemps pour les associations qui œuvrent dans le domaine de la préservation de la planète; à l'automne pour celles qui luttent pour la réduction des injustices sociales)	Projets associatifs choisis par les collaborateurs dans les agences lors d'événements internes comme les Bikers solidaires dont l'objectif est de réaliser le plus grand nombre de kilomètres en vélo. Les collaborateurs choisissent une association locale à laquelle la fondation reverse un euro par kilomètre parcouru.
Pour quelles dépenses ?	projets	projets
Montant des aides	10 000€ pour le 1er prix; 7000 €pour le prix "coup de coeur des collaborateurs"	Le montant dépend de l'engagement des collaborateurs dans l'opération.

Accompagnement	
Accompagnement opérationnel	Mécénat de compétences informatiques.

FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

<https://fondation.petitsfreresdespauvres.fr>



Présentation de la fondation



Statut : fondation reconnue d'utilité publique, abritante

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité

Secteurs d'intervention : hébergement/logement, santé-soins/palliatifs, exclusion/grande précarité, lien social/accompagnement

Zone d'intervention : nationale

Bénéficiaires des projets soutenus : personnes âgées, personnes précaires

Créée en 1977, par l'association Petits Frères des Pauvres, la Fondation des Petits Frères des Pauvres, reconnue d'utilité publique et abritante, est la première fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées démunies et/ou isolées en France. Elle a vocation à faciliter et améliorer durablement leurs conditions de vie notamment en matière de logement.

À cet égard, elle gère plus de 630 logements -individuels ou collectifs- et elle soutient l'association Les Petits Frères des Pauvres ou d'autres initiatives œuvrant dans le même but. Elle finance également des actions innovantes et des études.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Organisme à but non lucratif (association, fondation, fonds de dotation ou exceptionnellement établissement public) reconnu d'intérêt général au sens fiscal du terme
Territoire d'intervention du projet	Du local au national
Type de projet soutenu	Activité ponctuelle
Critères de la sélection	- Le projet doit être d'utilité sociale et entrer dans l'objet de la Fondation, - la Fondation ne doit pas être le seul financeur du projet, - le financement doit être affecté à un projet bien défini et pour une durée précise, - le projet pour lequel la demande est faite ne doit pas être achevé au moment du dépôt de la demande de financement.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	99	
Budget moyen par projet soutenu	38 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	1	Entre 6 et 8 sessions
Pour quelles dépenses ?	Fonctionnement et investissement	Fonctionnement et investissement
Montant des aides	Entre 3000 et 8000€	Variables selon les besoins

Exemple de projet soutenu

ACM Ballet

La Fondation des Petits Frères des Pauvres soutient la compagnie ACM Ballet qui fait des représentations chorégraphiques en chambre dans des hôpitaux et maisons de retraite. Cette compagnie a également été mise en lien avec les établissements des Petits Frères des Pauvres pour des interventions au sein de résidences sociales, pensions de famille, etc.

La compagnie communique sur ce partenariat et la Fondation twitte régulièrement les photos et les témoignages envoyés par la compagnie. Un lien de confiance s'est créé entre nos structures.

FONDATION ROQUETTE POUR LA SANTÉ

<https://fr.roquette.com/la-fondation-roquette-pour-la-sante>

101 Avenue de la République - CS 80213 - 59564 La Madeleine Cedex

fondation@roquette.com

Tel. : +33 (0)3 28 07 60 00 - Déléguée Générale : Anne LAMBIN



Présentation de la fondation



Statut : fondation sous égide de la Fondation de France

Champ d'intervention : précarité

Zone d'intervention : internationale et nationale

Bénéficiaires des projets soutenus : tous public

Créée en novembre 2017, la Fondation Roquette pour la Santé soutient des projets innovants ou éducatifs dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition. Elle soutient des programmes éducatifs sur l'alimentation, notamment des projets opérationnels et durables bénéfiques pour la santé ainsi que des études d'impact de l'alimentation sur les maladies. La Fondation Roquette soutient des projets en lien avec les 3 axes suivants :

- Croire au progrès : la Fondation Roquette soutient la recherche médicale pour prévenir, guérir, éviter la diffusion des maladies et contribuer ainsi à la bonne santé des femmes et des hommes dans le monde.
- Changer les comportements : la Fondation Roquette soutient des porteurs de projets qui sensibilisent les populations aux enjeux sociétaux en matière d'alimentation et les amènent ainsi à changer leurs habitudes alimentaires.
- Partager les savoirs : la Fondation Roquette soutient des porteurs de projets qui partagent leurs connaissances et diffusent leurs savoirs pour améliorer les habitudes alimentaires, le bien-être et la santé du plus grand nombre.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Organismes à but non lucratif et servant l'intérêt général (association, fédération, établissement public, fondation...)

Territoire d'intervention du projet

National et International. Dans les pays où le Groupe Roquette est implanté.

Type de projet soutenu

De manière générale, la fondation soutient :

- des projets en adéquation avec sa mission « soutenir des projets innovants ou éducatifs dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition »,
- des réalisations concrètes,
- des projets avec un montage budgétaire structuré et équilibré,
- des projets cofinancés afin d'assurer leur pérennité,
- des actions collectives dans le sens de l'intérêt général.

Critères de la sélection	Les projets soutenus doivent être portés par des organismes à but non lucratif et servant l'intérêt général (association, fédération, établissement public, fondation...) en France et l'étranger, à proximité des sites où le Groupe Roquette est présent (voir sur www.roquette.com). La Fondation n'accorde pas de bourses (bourses d'études, bourses de recherche, bourses de soutien aux voyages scolaires...)
	Les porteurs de projets s'engagent à : • communiquer à la Fondation le budget prévisionnel du projet, • justifier de l'utilisation de la subvention allouée (rapports, bilans annuels, etc.), • évaluer l'impact du projet et le mesurer (pendant la durée du projet et a posteriori), • informer la Fondation de l'état d'avancement du projet, • respecter les règles de communication.

<i>Contexte de l'aide</i>		
Nombre de projet soutenus dans l'année	Depuis sa création (2017) : 15 projets dont 4 hors de France	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	X	X
Pour quelles dépenses ?	X	Pas de soutiens aux frais de fonctionnement de l'organisme non liés à un projet.
Montant des aides	X	X

<i>Accompagnement</i>	
Accompagnement partenariat	Suivi relationnel, évaluations.
Accompagnement opérationnel	Mise en réseaux, communication, missions solidaires.

<i>Exemple de projet soutenu</i>
Quelques exemples : plus d'informations sur https://fr.roquette.com/la-fondation-roquette-pour-la-sante - Le projet « assiettes végétales » avec l'association le Jardin Voyageur - L'exposition « Microbiote, d'après le charme discret de l'intestin » à la Cité des Sciences et de l'industrie à Paris - Le projet « Heroic » avec la Fondation Digestscience - Le projet « Lifeline » avec l'association Life Project 4 Youth en Inde



Présentation de la fondation



Statut : fondation sous l'égide de la Fondation de France
Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, environnement
Secteurs d'intervention : tous secteurs qui contribuent à un développement économique, social et solidaire des campagnes françaises.
Zone d'intervention : zone rurale
Bénéficiaires des projets soutenus : tous publics

Créée en 2008, la Fondation RTE agit, sous l'égide de la Fondation de France, pour soutenir le développement économique, social et solidaire des territoires ruraux de France métropolitaine.

Elle accompagne pour ce faire des entrepreneurs sociaux qui développent des initiatives d'intérêt général toutes aussi diverses que le sont les besoins de ces territoires (activités d'insertion par l'activité économique, agriculture durable et maraîchage, circuits courts, recycleries et économie circulaire, mobilité inclusive, tiers lieux, accès à la culture, dynamisation du lien social et intergénérationnel, etc.). Depuis sa création, la Fondation RTE a soutenu plus de 500 projets et investi plus de 10 millions d'euros pour leur développement.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Associations, éventuellement coopérative pour leurs projets d'intérêt général
Territoire d'intervention du projet	Les projets soutenus se déploient dans les campagnes (90% du territoire de la France métropolitaine).
Type de projet soutenu	Activité ponctuelle, accompagnement à l'émergence et/ou déploiement de projets
Critères de la sélection	Projets d'intérêt général : - ayant un fort impact positif pour la société en terme social, économique, solidaire et environnementale, - porteur d'innovation sociale, - fondés sur une coopération des acteurs locaux, et montrant sa capacité à fédérer autour de la démarche l'ensemble des acteurs pertinents du territoire sur lequel ils se déploient.

Contexte de l'aide		
Nombre de projet soutenus dans l'année	44	
Budget moyen par projet soutenu	30 000€	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	X	Flux continu
Pour quelles dépenses ?	X	Investissement, ingénierie de projet
Montant des aides	X	10 à 40k€ (maximum exceptionnellement 50k€) dans la limite de 30% du budget d'investissement du projet

Accompagnement	
Accompagnement partenariat	- instruction préalable sur place, avant présentation du projet en comité, - suivi du projet par un parrain, salarié bénévole de l'entretien Rte, - évaluation du projet lors de sa clôture, - enquêtes de contexte diverses.
Accompagnement opérationnel	Mise en réseau, accompagnement dans le cadre d'un parcours d'accompagnement co-construit avec Ticket For Change
Accompagnement stratégique	Etude des demandes au cas par cas, par exemple demande d'évaluation d'impact social, de bilan carbone, de revue de la stratégie

Exemple de projet soutenu
Cirqu'en Cavale L'association Cirqu'en Cavale sillonne le Sud-Ouest du Pas-de-Calais pour dispenser des cours de cirque pour tout type de public, sous chapiteau ou en salle : des cours hebdomadaires de 4 à 18 ans, des cours en maison de retraite, dans les écoles, les foyers de vie. L'association programme également plusieurs spectacles de cirque par an pour ouvrir le champ des possibles artistique et culturel dans les campagnes. En 2017, elle décide de s'implanter durablement sur le territoire et créé un Pôle culturel, économique et solidaire composé de plusieurs espaces: l'un dédié à l'enseignement des arts du cirque, un autre à la programmation de spectacles et aux résidences d'artistes, et un troisième mis à la disposition des habitants du territoire, associations voisines et adhérents pour la création de nouvelles activités. La gestion de ce dernier, organisé sous la forme d'un Tiers-Lieu, est confiée aux habitants qui sont libres d'y développer des projets de partage et d'animations collectives en fonction de leurs besoins et envies.



Présentation de la fondation



Statut : Fondation sous l'égide de la Fondation de France
Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement
Secteurs d'intervention : tous secteurs
Zone d'intervention : bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais
Bénéficiaires des projets soutenus : habitants du territoire d'intervention, personnes vulnérables

La Fondation territoriale des lumières agit sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais et a pour objet la lutte contre toute forme de précarité. La fondation soutient les projets mis en place par, pour et avec les habitants du territoire sur lequel le projet s'inscrit.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Personne morale d'intérêt général
Territoire d'intervention du projet	Régional
Type de projet soutenu	La fondation souhaite soutenir des projets qui auront un impact durable sur son territoire et sur les habitants. Les opérations événementielles sont exclues du soutien.
Critères de la sélection	- Répondre à des besoins auxquels sont confrontés les habitants notamment les plus vulnérables - Impliquer les habitants bénéficiaires du projet dans sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation - Susciter de nouvelles solidarités entre habitants - Susciter de nouvelles coopérations entre acteurs locaux

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	14 projets en 2019 Près d'une vingtaine en 2020	
Budget moyen par projet soutenu	8 000 euros	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	Permanent	Un appel à projet thématique par an
Pour quelles dépenses ?	Investissement et fonctionnement du projet	Investissement et fonctionnement du projet
Montant des aides	20 000 euros maximum	Enveloppe globale de 50 000 euros à répartir entre les lauréats

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Accompagnement pour la rédaction du dossier de demande de subvention Accompagnement sur l'évaluation du projet Mise en relation avec d'autres porteurs ou partenaires
Accompagnement opérationnel	Communication du projet sur les réseaux sociaux de la Fondation. Suivi du projet par la Fondation

Exemple de projet soutenu

« Mamie Biscotte à la rencontre des gens d'ici »

« Mamie Biscotte à la rencontre des gens d'ici » est un projet qui a été financé en début d'année 2020. Mis en place par la Maison de la poésie des Hauts-de-France et la Compagnie Microméga, il a pour objectif la mise en valeur du territoire, de ses richesses et de ses habitants.

Mamie Biscotte, une marionnette, se promène dans les petits villages du territoire de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane et rencontre les acteurs des associations, les artisans, etc. de ces communes. Les habitants sont acteurs du projet, ils racontent et échangent sur ce qui leur tient à cœur, sur la richesse et l'intérêt de leur communauté.

L'objectif final est de réaliser un documentaire pour faire découvrir à tous la vie de ces petits villages que l'on connaît moins et toutes les richesses qu'ils renferment. Il permettra de mettre en exergue les actions locales et les savoir-faire.

FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ

<https://www.fondation-vinci.com/fondation/fr/page/index.htm>

fondation@vinci.com



Présentation de la fondation

FONDATION
D'ENTREPRISE
VINCI
POUR LA CITÉ



Statut : Fondation d'entreprise

Champ d'intervention : Vulnérabilité, Précarité, Education et sensibilisation

Secteurs d'intervention : insertion/emploi, logement/cadre de vie, mobilité, quartiers prioritaires

Zone d'intervention : National et régional

Bénéficiaires des projets soutenus : Publics fragiles/empêchés/éloignés de l'emploi, habitants de quartiers prioritaires

Créée en 2002, la Fondation VINCI pour la Cité soutient des projets qui apportent des solutions pérennes aux difficultés d'insertion sociale ou professionnelle des personnes les plus démunies.

La Fondation encourage les initiatives, au plus près des territoires d'intervention de VINCI en France et en Europe. Elle illustre la volonté du Groupe d'être un partenaire durable des communautés pour lesquelles il bâtit et gère de nombreux ouvrages.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Associations loi 1901 éligibles au mécénat, régies de quartier, ESAT, ACI, EI, agence immobilières) vocation sociale à statut associatif.

Territoire d'intervention du projet

Local, départemental ou régional

Type de projet soutenu

Activité ponctuelle ou pérenne

Critères de la sélection

Être éligible au mécénat, entrer dans l'un des secteurs d'intervention de la Fondation, bénéficier d'un parrainage (bénévolat) d'un collaborateur VINCI.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	281 en 2019 dont 25 en Hauts-de-France	
Budget moyen par projet soutenu	8000-10 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	10 à 12	~15
Pour quelles dépenses ?	Investissement, fonctionnement, projet	Investissement ou projet
Montant des aides	2000-10000€	8000-10000€

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Parrainage d'un collaborateur VINCI qui s'engage comme bénévole. Pour les appels à projets (Cité Solidaire), points de mi-étape et bilans.
Accompagnement opérationnel	Selon les compétences du parrain.
Accompagnement stratégique	Selon les compétences du parrain.

Exemple de projet soutenu

Tiers-lieu créateur de lien social

La Fondation Vinci soutient l'Association Ecochalet pour la création d'un tiers-lieu dans le quartier de Grande-Synthe à Saint-Pol-sur-mer, afin favoriser la création de liens sociaux. Elle a été soutenue pour l'achat de mobilier de bureau avec le parrainage de deux collaborateurs VINCI locaux.

LA FABRIQUE AVIVA

<https://www.lafabriqueaviva.fr/fr/>

La_fabrique@aviva.com



Présentation de la fondation



Statut : SA Aviva France

Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : tous secteurs

Zone d'intervention : France Métropolitaine et départements d'Outre-mer

Bénéficiaires des projets soutenus : tous public

La Fabrique Aviva, créée en 2016 par l'assureur Aviva France, est un concours national et annuel dans le domaine de l'entrepreneuriat social et solidaire. Doté d'un million d'euros, il récompense les meilleures idées entrepreneuriales, utiles et innovantes à la fois.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Entreprises et Sociétés, auto-entrepreneurs, associations, étudiants entrepreneurs et projets incubés

Territoire d'intervention du projet

Local à national

Type de projet soutenu

Activités pérennes

Critères de la sélection

L'entité doit être présentée par une personne majeure de nationalité française, avoir une structure juridique existante et enregistrée sur le territoire français ou en cours d'immatriculation.

Le projet doit présenter une utilité (sociale, environnementale et/ou sociétale) et pouvoir justifier d'un modèle économique viable.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	15 projets pour l'édition 5 (2020-2021)	
Budget moyen par projet soutenu	14 projets soutenus à hauteur de 60 000€, 1 projet soutenu à hauteur de 160 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	1	X
Pour quelles dépenses ?	Dons aux projets gagnants	X
Montant des aides	1 million d'euros au total par an	X

Accompagnement

Accompagnement opérationnel	Mise en réseau et communication
Accompagnement stratégique	Conseils en matière de levée de fond

Exemple de projet soutenu

Un Petit Truc en Plus

Le restaurant inclusif situé à Mulhouse fait partie des grands gagnants de l'édition 4 de La Fabrique Aviva. Un Petit Truc en Plus est un projet de solidarité inédit qui répond à un réel enjeu de société, celui de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Leur ambition : insérer professionnellement des personnes porteuses de Trisomie 21, leur offrir l'opportunité de travailler en milieu ordinaire, afin d'amplifier leur autonomie et leur épanouissement. Au-delà, il s'agit de faire changer notre regard sur le handicap. C'est pour La Fabrique Aviva une grande fierté d'avoir participé à la concrétisation de ce projet. Ouvert en 2019, le restaurant Un Petit Truc En Plus est devenu une véritable aventure humaine à succès.

